

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2018

Délibération n°2018-24 : Dispositif d'action sociale en faveur des personnels de l'Ecole – contribution de l'établissement aux gratifications de Noël

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 décembre 2018,

ARRETE

la contribution de l'établissement aux gratifications de Noël 2018 pour
les enfants du personnel de moins de douze ans à 1967 €, qui se répartit
de la façon suivante :

- 1062 € de chèques-cadeaux (30 € par enfant pour 35 enfants) ;
- 627 € de places de spectacle (19 € par place pour 33 enfants) ;
- 100 € de « bons goûters » (5 € par bon pour 20 enfants).

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0.

Le président du conseil d'administration de
l'Ecole nationale des chartes



Louis GAUTIER

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00